

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 450**21 mars 2002****SOMMAIRE**

Agil S.A.H., Luxembourg	21591	F & B International S.A., Ehlerange	21570
Agriconsult, S.à r.l., Luxembourg	21580	F & B International S.A., Ehlerange	21571
Alfina S.A., Luxembourg	21588	Financière du Cap Nord S.A.H., Luxembourg ...	21590
Alfa Finance Holdings S.A., Luxembourg	21563	Finanpar Lux, S.à r.l., Luxembourg	21579
Alfa Finance Holdings S.A., Luxembourg	21569	Finwellness S.A., Luxembourg	21596
Allgemeine Immobiliengesellschaft A.G., Luxembourg	21562	FL International S.A., Junglinster	21556
Alpha G S.A.H., Luxembourg	21594	(Robert) Fleming (Luxembourg), S.à r.l., Senningerberg	21581
Alpha G S.A.H., Luxembourg	21594	(Robert) Fleming (CIS), S.à r.l., Senningerberg ..	21581
Alphacom Holding S.A., Luxembourg	21576	Fleming (FCP) Aktien Strategie Welt Management Company, S.à r.l., Senningerberg	21583
(Les) Amis des Arts S.A., Luxembourg	21596	Fleming Flagship Advisory Company, S.à r.l., Senningerberg	21582
(Les) Amis des Arts S.A., Luxembourg	21597	Fleming (FCP) Fund Series Management Company, S.à r.l., Senningerberg	21582
(Les) Amis des Arts S.A., Luxembourg	21597	Fleming (FCP) Management, S.à r.l., Senningerberg	21580
(Les) Amis des Arts S.A., Luxembourg	21597	Fleming Series II Funds, SICAV, Senningerberg ..	21585
Artotal S.A., Luxembourg	21556	Flemings European Asset Management Distribution Company, S.à r.l., Senningerberg	21573
Artotal S.A., Luxembourg	21556	Fluor S.A.H., Luxembourg	21589
Azelis, S.à r.l., Luxembourg	21599	Fondinvest Textile S.A., Luxembourg-Kirchberg .	21575
Basic Trademark S.A., Luxembourg	21557	GR Lux, S.à r.l., Luxembourg	21598
Basic Trademark S.A., Luxembourg	21558	Habri S.A., Luxembourg	21587
Bester S.A., Bertrange	21590	Habri S.A.H., Luxembourg	21587
Bourns Luxembourg, S.à r.l., Munsbach	21559	Halsey Group, S.à r.l., Luxembourg	21588
Bureau Economique, S.à r.l., Mondcange	21562	HDM Holding (Luxembourg) S.A., Luxembourg .	21562
Capricorn Holding S.A., Luxembourg	21596	HDS Investments S.A., Luxembourg	21574
Central Marketing, S.à r.l., Luxembourg	21585	Helena International Services, Luxembourg	21587
Centrale Paysanne Services, S.à r.l., Luxembourg .	21585	Helena International Services, Luxembourg	21587
Cermar Europe S.A., Luxembourg	21577	Husky Feed Distribution S.A., Mersch	21580
Cermar Europe S.A., Luxembourg	21578	I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Luxembourg ...	21600
Cermar Europe S.A., Luxembourg	21579	I.P.A.P. S.A.H., International Promoting and Participation Company S.A.H., Luxembourg ...	21600
Chemital Lux, S.à r.l., Luxembourg	21569	Immobilière Générale des Pays-Bas S.A., Luxembourg	21559
Clerkenwell, S.à r.l., Luxembourg	21579	Inter-Corus Finance Control S.A., Luxembourg ..	21573
ClinicalLand S.A., Luxembourg	21572	J.P. Morgan Fleming Asset Management (Europe), S.à r.l., Senningerberg	21583
ClinicalLand S.A., Luxembourg	21573		
Comala Défense, S.à r.l., Luxembourg	21599		
Count Investment S.A., Luxembourg	21554		
Cutec S.A.H., Luxembourg	21576		
Dormy Invest S.A., Luxembourg	21588		
Dormy Invest S.A., Luxembourg	21588		
Duke Investment S.A., Luxembourg	21595		
Eskimo Europ, S.à r.l., Luxembourg	21577		
Eureau S.A., Dudelange	21555		

(La) Jumas S.A.H., Luxembourg	21558	Parmeria S.A.H., Luxembourg	21586
(La) Jumas S.A.H., Luxembourg	21558	Parmeria S.A.H., Luxembourg	21586
Karlix S.A., Luxembourg	21589	Pecunia Invest S.A.H., Luxembourg	21575
Langonnaise S.A.H., Luxembourg	21592	Perlefin, S.à r.l., Luxembourg	21571
Langonnaise S.A.H., Luxembourg	21592	Regain S.A., Luxembourg	21584
Laram S.A.H., Luxembourg	21590	S.A.D.E.M. S.A.H., Société Anonyme des Entre-	
Laram S.A.H., Luxembourg	21590	prises Minières, Luxembourg	21585
Librefort A.G., Luxembourg	21562	Senim Holding S.A., Luxembourg	21586
Librefort A.G., Luxembourg	21559	Silocentrale, S.à r.l., Luxembourg	21584
Librefort A.G., Luxembourg	21560	Sofinaca S.A.H., Luxembourg	21595
Lorion S.A., Luxembourg	21574	Sofinaca S.A.H., Luxembourg	21595
Lorion S.A., Luxembourg	21574	Specaly Aligros S.A., Contern	21595
Luxfencing, S.à r.l., Strassen	21554	Stiphout Finance S.A., Luxembourg	21596
Luxlait Produits, S.à r.l., Luxembourg	21580	Tandil S.A.H., Luxembourg	21593
Marfin S.A.H., Luxembourg	21584	Tandil S.A.H., Luxembourg	21593
Marketing Control Holding S.A., Luxembourg	21576	Tandil S.A.H., Luxembourg	21593
Maxima Exell Luxembourg S.A., Bertrange	21591	Topvision Luxembourg S.A., Wormeldange	21598
Maxima Exell Luxembourg S.A., Bertrange	21592	Topvision Luxembourg S.A., Wormeldange	21598
MCI Holding S.A., Luxembourg	21573	Transports 3A Holding, S.à r.l., Luxembourg	21593
Mesure de Chaleur S.A., Luxembourg	21576	Vinaldo Holding S.A.H., Luxembourg	21576
Moulins de Bissen, S.à r.l., Bissen	21585	Weddell Patrimoine S.A., Junglinster	21555
Novin S.A.H., Luxembourg	21594	Wischbone S.A., Luxembourg	21591
Novin S.A.H., Luxembourg	21594	Wischbone S.A., Luxembourg	21591
Pamela Immo S.A., Luxembourg	21573	Xaro S.A.H., Luxembourg	21589
Pamela Invest S.A.H., Luxembourg	21574	Xaro S.A.H., Luxembourg	21589

COUNT INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg b 59.549.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78660/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LUXFENCING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 69.303.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 25 octobre 2001

L'associé unique de la société LUXFENCING, S.à r.l. prend les résolutions suivantes:

Troisième résolution

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1^{er} janvier 2002, la monnaie d'expression du capital social de LUF en Euro.

Après conversion, le capital social sera fixé à douze mille trois cents nonante quatre virgule soixante-huit euros (EUR 12.394,68) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule septante neuf euros (EUR 24,79).

Quatrième résolution

Malgré les pertes cumulées dépassant les trois quarts du capital social, l'associé unique décide en vertu de l'article 100 de continuer les activités de la société.

Strassen, 26 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559 fol. 71, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78732/578/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

EUREAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3429 Dudelange, 253, route de Burange.
R. C. Luxembourg B 80.889.

Assemblée générale extraordinaire

L'an deux mille un, le 14 novembre 2001.

S'est réunie au siège social, 253, route de Burange à L-3429 Dudelange, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EUREAU S.A., constituée suivant acte reçu par Me Jean Seckler, notaire en résidence à Junglister, Luxembourg, en date du 31 janvier 2001 et enregistrée au Registre du Commerce sous le n°B 80.889, le 13 mars 2001.

L'assemblée est présidée par M. Hoeffel qui désigne la société CITEP INTERNATIONAL INC. ayant son siège social à 19958-9776, Lewes, 25, Greystone Manor, Delaware en qualité de secrétaire et la société AVEN HOLDING INC. ayant son siège social à 19958-9776, Lewes, 25, Greystone Manor, Delaware en qualité de scrutateur.

Monsieur le président expose:

I.- que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour

1. Démission & nomination de l'administrateur-délégué

II.- que les actionnaires présents ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence laquelle après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et les membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal.

qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représenté.

III.- qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les faits exposés ayant été reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière après délibération prend, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution

- l'assemblée enregistre, à dater de ce jour, la démission de l'administrateur-délégué; la société HEW HOLDING INC.
- l'assemblée appelle au poste d'administrateur-délégué, M. Gérard Hoeffel demeurant 88, le Jardins à Volstroff (57) - France.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à 10.000,- frs.

L'ordre du jour étant épuisé et aucun actionnaire ne demandant plus la parole, Monsieur le Président a levé la séance à 19.00 heures.

Fait à Luxembourg, le 14 novembre 2001.

Signature / Signature / Signature

Le Président / Le secrétaire / Le scrutateur

Liste des présences

Nom de l'actionnaire	Nombre de parts	Signature
CITEP INTERNATIONAL INC.	500	
HEW HOLDING INC.	500	

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 95, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur ff. (signé): Signature.

(78646/000/45) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

WEDDELL PATRIMOINE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 63.912.

Le siège de la société est dénoncé vu que le capital a été retiré par le Bénéficiaire Economique avant liquidation.

Les contacts ultérieurs doivent être pris avec M. Christian Rayer, BP 185, F-06904 SOPHIA ANTIPOLIS.

Junglinster, le 20 novembre 2001.

T. Backer

Expert Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78548/999/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ARTOTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.463.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé du 31 octobre 2001 que, sur la base de la loi du 10 décembre 1998 sur «la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro et modifiant la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée», le capital de la société susmentionnée a été modifié comme suit:

L'assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social et du capital autorisé de francs luxembourgeois (LUF) en Euro (EUR) au cours de change de 40,3399 LUF pour 1,- EUR en vigueur depuis le 1^{er} janvier 1999.

Après cette conversion, le capital social est fixé à trente mille neuf cent quatre-vingt-six Euro et soixante-neuf cents (30.986,69 EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de deux cent soixante-trois Euro et trente et un cents (263,31 EUR) sans émission d'actions nouvelles par incorporation d'une somme de deux cent soixante-trois Euro et trente et un cent (263,31 EUR) d'un compte de bénéfices reportés, c'est ainsi qu'après cette augmentation, le capital social aura un montant de trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée décide de réintroduire une valeur nominale de vingt-cinq Euro (EUR 25,-) par action.

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Art. 3.

Le capital social est fixé à trente et un mille deux cent cinquante Euro (31.250,- EUR), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.

Le capital autorisé de la société est établi à deux cent cinquante mille Euro (250.000,- EUR), représenté par dix mille (10.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq Euro (25,- EUR) chacune.»

Luxembourg, le 16 novembre 2001.

R. P. Pels / A. Compère / D. C. Oppelaar
Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 560, fol. 71, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78647/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

ARTOTAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R. C. Luxembourg B 45.463.

Statuts coordonnés en vigueur d'un extrait de l'assemblée générale extraordinaire sous seing privé tenue en date du 31 octobre 2001 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social et du capital autorisé de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euros déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen
Notaire

(78648/230/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

FL INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6114 Junglinster, 18, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 61.405.

Le siège de la société est dénoncé pour les raisons suivantes:

- Absence de payement des factures.
- Commandement des Impôt pour retard fiscal.

Les contacts futurs doivent être pris avec les membres du conseil d'administration.
Junglinster, le 20 novembre 2001.

T. Backer
Expert Comptable

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 92, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78549/999/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 52.374.

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société BASIC TRADEMARK S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 52.374 (la «Société»), constituée suivant acte du 25 septembre 1995 du notaire Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 613 du 2 décembre 1995.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 17 décembre 1996, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 235 du 14 mai 1997.

La séance a été ouverte à onze heures quarante-cinq sous la présidence de Maître Jean-Luc Fisch, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg,

Le Président a désigné comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, demeurant à Bertrange. (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur formant ensemble le «Bureau»).

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président a exposé et a prié le notaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence. Ladite liste de présence avec les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente Assemblée, après avoir été signées ne varietur par les actionnaires présents ou représentés, les membres du Bureau et le notaire instrumentaire, demeureront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

- 1) Renonciation aux convocations;
- 2) Décision de changer le statut fiscal de la Société de son statut actuel de société holding, soumise à la loi du 31 décembre 1929, en société pleinement imposable (SOPARFI);
- 3) Décision de modifier l'article 2 des statuts de la Société.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de changer le statut fiscal de la Société de son statut actuel de société holding, soumise à la loi du 31 décembre 1929, en société pleinement imposable (SOPARFI).

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède les articles 2 et 11 des statuts de la Société sont modifiés et prendront dès à présent la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet d'accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations. La Société peut accomplir toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition et la mise en valeur de brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La Société pourra investir dans des immeubles et créer, administrer, développer et céder ses avoirs actuels et futurs et notamment un portefeuille se composant de titres de toute origine, constituer, développer et contrôler toute entreprise ou société, acquérir par investissement, souscription, prise ferme ou option d'achat tous titres et droits de propriété intellectuelle (notamment des brevets et des marques), les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, se voir accorder ou accorder des licences sur des droits de propriété intellectuelle et accorder aux sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte et à des sociétés de son groupe, ou au profit de celles-ci, toute assistance, y compris des prêts, avances ou garanties.

La Société peut accomplir toutes opérations industrielles ou commerciales favorisant directement ou indirectement l'accomplissement et le développement de son objet social. La Société doit être considérée comme «Société de Participations Financières (SOPARFI)».

«**Art. 11.** La loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales trouvera son application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée Générale prend fin à douze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-L. Fisch, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 132S, fol. 65, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78666/230/66) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

BASIC TRADEMARK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 52.374.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1424 du 23 novembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78667/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.851.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(78636/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LA JUMAS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 50.851.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 21 avril 2000 à 11.00 heures à Luxembourg*

- L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2000.

- L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de Francs Belges en euros au cours de change de 1 = 40,3399 BEF avec effet au 1^{er} janvier 2000.

Le capital social de cinquante-huit millions Francs Belges (BEF 58.000.000,-) est ainsi converti en un million quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-deux euros et quarante-quatre eurocentimes (EUR 1.437.782,44).

- L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement la valeur nominale des actions.

- L'Assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de EUR 217,56 (deux cent dix-sept euros et cinquante-six eurocentimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.437.782,44 (un million quatre cent trente-sept mille sept cent quatre-vingt-deux euros et quarante-quatre eurocentimes) à EUR 1.438.000,- (un million quatre cent trente-huit mille euros) par incorporation de réserves, sans création ni émission d'actions nouvelles.

Le capital social de un million quatre cent trente-huit mille euros (EUR 1.438.000,-) est ainsi représenté par cent seize (116) actions libellées en euros et sans désignation de valeur nominale.

- L'Assemblée décide de supprimer purement et simplement toute référence au capital autorisé.

- En conséquence de ce qui précède, l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 1.438.000,- (un million quatre cent trente-huit mille euros), représenté par cent seize (116) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légalement requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.»

Le Conseil d'Administration se chargera de la coordination des statuts et des différentes publications.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(78696/009/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

IMMOBILIERE GENERALE DES PAYS-BAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 70.074.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 93, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour réquisition

Signature

Un mandataire

(78558/796/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

BOURNS LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: 13.000,- EUR.

Siège social: L-5365 Munsbach, 7, Parc d'Activité Syrdall.
R. C. Luxembourg B 75.572.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2000, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 560, fol. 96, case 3, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Signature.

(78563/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LIBREFORT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
H. R. Luxemburg B 65.468.

Im Jahre zweitausendundeins, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft LIBREFORT A.G., mit Sitz in Luxemburg, H. R. Nummer B 65.468, gegründet unter der Bezeichnung AETERNA A.G. durch Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nummer 720 vom 5. Oktober 1998, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Satzung der Gesellschaft wurde abgeändert durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars vom 19. November 2001, welche noch nicht im Mémorial veröffentlicht wurde.

Die Versammlung beginnt um fünfzehn Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Freddy Bracke, Ökonomist, wohnhaft in 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxembourg.

Derselbe ernennt zur Schriftführerin Frau Marie-Reine Bernard, Sekretärin, wohnhaft in Arlon, Belgien.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die eintausend Aktien mit einem Nennwert von je siebentausend fünfhundert Franken, welche das gesamte Kapital von sieben Millionen fünfhunderttausend Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigelegt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

1. Annullierung des Nennwertes der Aktien.
2. Umwandlung des Gesellschaftskapitals von Luxemburger Franken in Euro zum Kurs von 1.- Euro für 40,3399 LUF um das Gesellschaftskapital auf 185.920,14 Euro festzusetzen.
3. Festsetzen des Nennwertes der Anteile auf 185,92 Euro.
5. Entsprechende Abänderung von Artikel 5, Absatz 1 der Satzung.
6. Abänderung von Artikel 12 der Satzung.
7. Abänderung des ersten Absatzes von Artikel 16 der Satzung.
8. Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Der Nennwert der Aktien wird annulliert.

Zweiter Beschluss

Das Gesellschaftskapital wird umgewandelt von Luxemburger Franken in Euro mit Wirkung vom 22. November 2001 zum Kurs von 1,- Euro für 40,3399 Luxemburger Franken, sodass das Gesellschaftskapital auf 185.920,14 Euro festgesetzt wird.

Dritter Beschluss

Der Nennwert der Anteile wird auf 185,92 Euro festgesetzt.

Vierter Beschluss

Infolge der vorhergehenden Beschlüsse wird der erste Absatz von Artikel 5 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 5. Absatz 1.** Das Gesellschaftskapital beträgt einhundertfünfundachtzigtausend neunhundertzwanzig Euro und vierzehn Cent (185.920,14) eingeteilt in eintausend (1.000) Aktien mit einem Nennwert von je einhundertfünfundachtzig Euro und zweiundneunzig Cent (185,92).»

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Ende des Geschäftsjahres auf den 21. November festzusetzen sodass das Geschäftsjahr welches am 1. Januar 2001 begonnen hat ausnahmsweise am 21. November 2001 geendet hat. Das darauffolgende Geschäftsjahr hat somit am 22. November 2001 begonnen und wird am 21. November 2002 enden.

Infolgedessen wird Artikel 12 des Gesellschaftsvertrages abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 12.** Das Geschäftsjahr beginnt am 22. November eines jeden Jahres und endet am 21. November des folgenden Jahres.»

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst das Datum der Gesellschafterversammlung auf den ersten Freitag im Monat Mai auf 11.00 Uhr festzulegen.

Infolgedessen wird der erste Absatz von Artikel 16 des Gesellschaftsvertrages abgeändert um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 16.** Die jährliche Hauptversammlung findet rechtens statt am ersten Freitag des Monats Mai um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem anderen in der Einberufung angegebenen Ort.»

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um fünfzehn Uhr dreissig für geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns, Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bracke, M.-R. Bernard, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 132S, fol. 66, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78663/230/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

**LIBREFORT A.G., Aktiengesellschaft,
(anc. AETERNA A.G.).**

Gesellschaftssitz: L-2146 Luxemburg, 55-57, rue de Merl.
H. R. Luxemburg B 65.468.

Im Jahre zweitausendundeins, den neunzehnten November.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitze in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft AETERNA A.G., mit Sitz in Luxemburg, R.C. Nummer B 65.468, gegründet durch Urkunde aufgenommen durch Notar Frank Baden, mit dem Amtssitz in Luxemburg, am 1. Juli 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Nummer 720 vom 5. Oktober 1998, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung beginnt um elf Uhr dreissig unter dem Vorsitz von Herrn Freddy Bracke, Ökonomist, wohnhaft in 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxemburg.

Derselbe ernennt zum Schriftführer Frau Marie-Reine Bernard, Sekretärin, wohnhaft in Arlon, Belgien.

Zum Stimmzähler wird ernannt Herr Raymond Thill, maître en droit, wohnhaft in Luxemburg.

Sodann stellt der Vorsitzende fest:

I. Dass aus einer Anwesenheitsliste, welche durch das Bureau der Versammlung aufgesetzt und für richtig befunden wurde, hervorgeht dass die eintausend Aktien mit einem Nennwert von je siebentausend fünfhundert Franken, welche

das gesamte Kapital von sieben Millionen fünfhunderttausend Franken darstellen hier in dieser Versammlung gültig vertreten sind, welche somit ordnungsgemäss zusammengestellt ist und gültig über alle Punkte der Tagesordnung abstimmen kann, da alle anwesenden und vertretenen Aktionäre, nach Kenntnisnahme der Tagesordnung, bereit waren, ohne Einberufung hierüber abzustimmen.

Diese Liste, von den Mitgliedern des Büros und dem instrumentierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt gegenwärtigem Protokolle, mit welchem sie einregistriert wird, als Anlage beigefügt.

II. Dass die Tagesordnung dieser Generalversammlung folgende Punkte umfasst:

- 1) Abänderung der Bezeichnung der Gesellschaft in LIBREFORT A.G. und entsprechende Abänderung von Artikel 1 der Satzung.
- 2) Abänderung des Gesellschaftszweckes in den einer SOPARFI und entsprechende Abänderung von Artikel 4 und 17 der Satzung.
- 3) Annahme des Rücktritts eines Verwaltungsratsmitgliedes.
- Entlastung.
- 4) Bestätigung der beiden anderen Verwaltungsratsmitglieder.
- 5) Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.
- 6) Annahme des Rücktritts des Kommissars.
- Entlastung.
- 7) Ernennung eines neuen Kommissars.
- 8) Verschiedenes.

Die Ausführungen des Vorsitzenden wurden einstimmig durch die Versammlung für richtig befunden und, nach Überprüfung der Richtigkeit der Versammlungsordnung, fasste die Versammlung nach vorheriger Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in LIBREFORT A.G. abzuändern. Infolgedessen wird Artikel 1 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 1.** Es besteht eine Aktiengesellschaft unter der Bezeichnung LIBREFORT A.G.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftszweck in den einer SOPARFI abzuändern. Infolgedessen werden Artikel 4 und 17 der Satzung abgeändert und in Zukunft folgenden Wortlaut haben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft sind alle irgendwelche industriellen, kommerziellen, finanziellen, beweglichen oder unbeweglichen Handlungen, welche direkt oder indirekt mit der Gründung, Verwaltung und Finanzierung, unter welcher Form auch immer, von irgendwelchen Unternehmen und Gesellschaften unter welcher Form auch immer, tätig sind, verbunden sind, als auch die Verwaltung und Verwertung, sei es permanent oder vorübergehend, des somit zweckmäßigen geschaffenen Wertpapierbestandes, sofern sie als «Société de Participations Financières» betrachtet wird.

Die Gesellschaft kann allgemein alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, die geeignet sind, ihrem Gesellschaftszweck zu nützen oder diesen zu fördern.»

«**Art. 17.** Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des folgenden Verwaltungsratsmitgliedes an:

- MAGNESIA LTD, mit Sitz in London, Wardour Street.

Durch Spezialvotum erteilt sie ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Die beiden anderen Verwaltungsratsmitglieder Herr Norbert Theisen, Ingenieur, wohnhaft in L-1453 Luxemburg, 85, route d'Echternach und Herr Michel Gray, Geschäftsführer, wohnhaft 4, Eastcliff, Felixstowe, Suffolk, IP 11 9TA, England werden als Verwaltungsratsmitglieder bestätigt.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt als neues Verwaltungsratsmitglied:

- Frau Anne-Marie Grieder, Verwaltungsratsmitglied, wohnhaft in 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxemburg.

Fünfter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt den Rücktritt des Kommissars COMPAGNIE LUXEMBOURGEOISE DE REVISION, S.à r.l., mit Sitz in Strassen, 283, route d'Arlon an.

Durch Spezialvotum erteilt sie ihr Entlastung für die Ausübung ihres Mandates bis zum heutigen Tage.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung ernennt als neuen Kommissar:

- Herr Freddy Bracke, Ökonomist, wohnhaft in 9, rue de St. Hubert, L-1744 Luxemburg.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärte der Vorsitzende die Versammlung um zwölf Uhr für geschlossen.

Worüber Protokoll aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an die Komparenten, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Bracke, M.-R. Bernard, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 novembre 2001, vol. 132S, fol. 58, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78665/230/86) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

**LIBREFORT A.G., Société Anonyme,
(anc. AETERNA A.G.).**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R. C. Luxembourg B 65.468.

Statuts coordonnés suivant les actes N° 1386 du 19 novembre 2001 et 1436 du 26 novembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen

Notaire

(78664/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

BUREAU ECONOMIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3920 Mondercange, 10, rue d'Esch.

R. C. Luxembourg B 12.369.

Le bilan au 30 juin 2001, enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 560, fol. 76, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondercange, le 7 décembre 2001.

RV, BUREAU ECONOMIQUE, S.à r.l.

Signature

(78582/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HDM HOLDING (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 54, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 46.426.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Signatures.

(78583/763/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALLGEMEINE IMMOBILIENGESELLSCHAFT A.G., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-2550 Luxembourg, 6, avenue du X Septembre.

H. R. Luxemburg B 34.549.

AUSZUG

Aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, welche am 8. November 2001 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Die Ämter der Verwaltungsräte Raymond Fritsch, Anne Kloeckner, sowie des Rechnungsprüfers Corinne Parmentier werden zur ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 2006 verlängert.

Als neues Verwaltungsratsmitglied bis zur ordentlichen Generalversammlung des Geschäftsjahres 2006 wird bestellt:

- Frau Nathalie Cortinhas, Privatbeamtin, wohnhaft in L-3780 Tétange, 15, rue des Légionnaires.

Luxemburg, den 27. November 2001.

Für gleichlautenden Auszug

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 84, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78585/828/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Registered office: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 70.119.

In the year two thousand and one, on the twentieth of November.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary, residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., a société anonyme, having its registered office at L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, recorded with the Luxembourg Commercial and Companies' Register, under the number B 70.119, incorporated pursuant to a deed of Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg, on May 25th, 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of August 17th, 1999, number 617. The Articles of Incorporation have been last modified by a deed of the undersigned notary on December 11th, 2000 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of July 14, 2001, number 533 (the «Company»).

The meeting was opened at 9.00 o'clock with Mr Jean-Marc Ueberecken, LL.M., residing in Luxembourg in the chair, who appointed as secretary Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elected as scrutineer Mr Frank Stolz-Page, private employee, residing in Mamer.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. - That the agenda of the meeting is the following:

1. Amendments to the articles of association.

- a) Insertion of pre-emption rights in favour of the Company,
- b) Modification of the presence quorum for shareholders' meetings,
- c) Additional resolutions to be taken by unanimous vote of the shareholders,
- d) Modification of the minimum number of directors,
- e) Modification of the appointment process of the directors,
- f) Casting vote of the chairman of the board of directors,
- g) Possibility to remove the chairman of the board of directors,
- h) Modification of the convening process of the board of directors' meetings.

2. Subsequent restatement of the articles of association.

3. Miscellaneous.

II. - That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. - That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. - That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to provide for a pre-emptive right in favour of the Company and to authorise, under certain conditions, the board of directors to resolve that the pre-emptive right shall apply to all transfers of shares of the Company by the shareholders for a period of up to 12 months from the passing of such resolution.

Subsequently, the meeting decides to adopt a new article 8 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 8.** The board of directors may resolve that the pre-emption right in favour of the Company set out in this Article shall apply to all transfers of shares of the Company by the shareholders for a period of up to 12 months from the passing of such resolution. If the board of directors so resolves, then the provisions provided under this Article shall bind the shareholders until the expiry of the period set out in such resolution.

In case the Company shall redeem its own shares, the relevant provisions of the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as modified, shall be duly observed.

8.1. During a period set forth in the resolution of the board of directors, no shareholder shall, or shall agree to sell, transfer or otherwise dispose of all or part of its share holding to a third party (which, for the avoidance of doubt, includes another shareholder) otherwise than in accordance with this Article.

8.2. A shareholder may transfer its shares to a proposed transferee only if it receives an offer:

- (1) which is a bona fide offer in writing;
- (2) from a third party which has its own financial resources to meet its obligations under the offer or has an unconditional and legally binding commitment from a lender(s) for that finance;
- (3) which is irrevocable;
- (4) which is for cash consideration only; and
- (5) which contains all material terms and conditions (including the price and the intended completion date of the offer).

8.3. If a shareholder receives an offer which it wishes to accept, it must immediately give written notice to the other shareholders and the Company offering to sell those shares which are the subject of the offer to the Company (or such Group Company as the Company may elect) at the same cash price as set out in the offer, and on terms which are no less favourable than those contained in the offer. The transfer notice must also state:

(1) the period within which the offer to sell the shares shall remain open to be accepted (the «Acceptance Period»). This period must be at least 20 business days from the date of the transfer notice; and

(2) full details of all other terms and conditions of the offer.

8.4. Once the remaining shareholders have received a transfer notice they may either:

(1) if they approve such action by a resolution with a majority vote at 75% (excluding the votes of the selling shareholder and any remaining shareholder which is the proposed transferee or a related company of the proposed transferee), send a written notice to the selling shareholder within the Acceptance Period, stating that they are willing for the Company (or a Group Company) to purchase the shares on the terms set out in the transfer notice and specifying a date not later than 90 days after the date of the transfer notice on which the sale is to be completed provided that all actions necessary to permit the purchase to be lawfully undertaken have been completed by the transfer date; or

(2) if they do not approve the sending of an acceptance notice in accordance with the above mentioned paragraph, send a written notice to the selling shareholder within the Acceptance Period declining the offer set out in the transfer notice on behalf of the Company; or

(3) neither send an acceptance notice nor reply to the transfer notice within the Acceptance Period. In this case, the offer set out in the transfer notice shall be deemed not to have been accepted.

8.5. If the acceptance notice is given within the Acceptance Period, the selling shareholder must sell its shares to the Company (or the Group Company) on the transfer date unless the Company or Group Company cannot lawfully acquire them on the transfer date. The shareholders shall take all such actions as are necessary to permit the completion of the purchase and shall consent to the holding at short notice of any meeting of shareholders required to be held.

If no acceptance notice is given or the offer set out in the transfer notice is not deemed to have been accepted or the Company or Group Company is not lawfully able to acquire the shares on the transfer date, the selling shareholder may accept the offer and sell its shares to the third party making the offer on the terms and conditions of the offer.

8.6. The sale of the shares in accordance with this paragraph shall be made on the following terms:

(1) completion of the transfer of the shares shall be completed on the transfer date at such reasonable time and place as the selling shareholder and the Company agree or, failing which, at the registered office of the Company at 11.00 on the transfer date.

(2) the selling shareholder(s) must deliver to the Company or Group Company in respect of the shares which it is selling on or before the transfer date all documents necessary to transfer title to the shares to the Company or Group Company.

(3) The Company or Group Company must pay the total consideration due for the shares to the selling shareholder(s) by telegraphic transfer to the bank account of the selling shareholder(s) notified to it for the purpose on the transfer date.

8.7. The selling shareholder hereby grants all the necessary powers to the chairman of the board of directors, or any person appointed by him, to deliver the necessary documentation on the shareholder's behalf. The Company or the relevant Group Company may hold the purchase money on a fiduciary basis for the selling shareholder(s) and cause itself to be registered as the holder of the shares being sold. After the Company or the Group Company has been registered as holder of the shares being sold in purported exercise of these powers the validity of the proceedings shall not be questioned by any person.

8.8. Any shares acquired by the Company pursuant to this Article shall be cancelled unless disposed of by the Company within 12 months of their acquisition.»

Following the insertion of a new article 8, the meeting resolves to amend the numbers of all following articles:

Second resolution

The meeting decides to modify the presence quorum for any shareholders' general meeting and at any adjourned meeting of the Company in order for the quorum to be two or more persons present in person or by proxy who hold two thirds or more of the shares in issue.

Subsequently, the meeting decides to modify the fourth paragraph of article 9 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 9. Paragraph 4.** The quorum at a general meeting and at any adjourned meeting of the Company shall be two or more persons present in person or by proxy who hold two thirds or more of the shares in issue.»

Third resolution

The meeting decides that any resolution taken in respect of any change to the articles of incorporation of the Company which is inconsistent with the provisions of the Shareholders and Subscription Agreement referred to in Article 22 of the articles of incorporation of the Company shall only be passed by the shareholders with the approval of a unanimous vote of the shareholders who are party to the Shareholders and Subscription Agreement referred to in Article 22 of the articles of incorporation of the Company.

Subsequently, the meeting decides to modify article 10.2. of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 10. 2.**

10.2. Decision to be made by shareholders by unanimous vote.

In addition to any matters which require an unanimous vote by the law on commercial companies of August tenth, nineteen hundred and fifteen, as amended, no resolution shall be passed by the shareholders except with the approval of an unanimous vote of those shareholders who are party to the Shareholders and Subscription Agreement referred to in Article 22 in respect of:

(a) any allotment or issue of any shares in the capital of the Company or any subsidiary of the Company or the issue of any financial instrument conferring a right to acquire, whether by conversion, exchange or otherwise, shares or a

similar interest in the capital of the Company or any subsidiary of the Company, where the shareholders in the case of an allotment or issue by the Company or the shareholders in the relevant subsidiary in the case of an allotment or issue by another subsidiary of the Company do not have a pre-emptive right to acquire the shares or financial instruments prorata to their existing share holdings;

(b) any change to the Articles of the Company which is inconsistent with the provisions of the Shareholders and Subscription Agreement referred to in Article 22. The shareholders shall not approve such changes without agreeing appropriate amendments to the Shareholders and Subscription Agreement to ensure consistency with the amended Articles.»

Fourth resolution

The meeting decides that the board of directors shall at all times be composed of seven members who need not be shareholders of the Company, except where a vacancy has arisen which the board has not filled by exercising the power conferred upon it by the articles of incorporation.

Furthermore, the meeting decides to modify the wording of the second paragraph of article 11 of the articles of incorporation of the Company.

Subsequently, the meeting resolves to modify the first and second paragraphs of article 11 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 11. Paragraphs 1 and 2.** The Company shall at all times be managed by a board of directors composed of seven members who need not be shareholders of the Company, except where a vacancy has arisen which the board has not filled by exercising the power conferred upon it by the present Articles.

The directors shall be elected according to the procedure as described hereafter by the shareholders at the annual general meeting which shall determine their remuneration.»

Fifth resolution

The meeting decides to modify the appointment process of the directors so that the shareholders shall be entitled to nominate candidates for election provided that the nominations are received by the board of directors no later than seven days before the date when the board meeting is to be held.

The meeting furthermore decides that, in the frame of such appointment process, the board of directors shall include the names of such candidates in the notice convening the general meeting, together with the names of such other persons, if any, as the board considers it appropriate to include in the list of candidates.

Subsequently, the meeting resolves to modify the fourth paragraph of article 11 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 11. Paragraph 4.** Not less than 21 days before a notice convening a general meeting at which the agenda will include the election of directors is approved for dispatch to shareholders, the board of directors shall notify the shareholders that such a notice is to be considered by the board of directors and shall invite them to nominate candidates for election. The shareholders shall be entitled to make such nominations at any time thereafter provided that they are received by the board of directors no later than seven days before the date when the board meeting is to be held. The board of directors shall include the names of such candidates in the notice convening the general meeting, together with the names of such other persons, if any, as the board considers it appropriate to include in the list of candidates.»

Sixth resolution

The meeting decides that the Chairman of the board of directors shall have a casting vote.

Subsequently, the meeting resolves to modify the first paragraph of article 12 of the articles of incorporation which shall read as follows:

«**Art. 12. Paragraph 1.** The board of directors shall choose by majority vote from among its members a chairman. The chairman shall have a casting vote. It shall also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.»

Seventh resolution

The meeting decides that the board of directors may by a majority vote remove the chairman at any time and appoint another person in his place.

Subsequently, the meeting resolves to modify the third paragraph of article 12 of the articles of incorporation which shall be read as follows:

«**Art. 12. Paragraph 3.** The chairman shall preside at all meetings of shareholders and of the board of directors, but, in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting. The board of directors may by a majority vote remove the chairman at any time and appoint an other person in his place.»

Eighth resolution

The meeting decides to modify the convening process of the board meetings in order for them to be held no less than four times in every year and at not more than three monthly intervals and in order to insure that, unless otherwise agreed by each director, seven days' notice shall be given to each of the directors of all meetings of the board of directors at the address notified from time to time by each director to the board of directors of the Company.

Subsequently, the meeting resolves to modify the fourth paragraph of article 12 of the articles of incorporation which shall be read as follows:

«**Art. 12. Paragraph 4.** Board meetings shall be held no less than four times in every year and at not more than three monthly intervals and unless otherwise agreed by each director seven days' notice shall be given to each of the

directors of all meetings of the board of directors at the address notified from time to time by each director to the board of directors of the Company. Each such notice shall contain, inter alia, an agenda specifying in reasonable detail the matters to be discussed at the relevant meeting and shall be sent by courier or by telefax. Any papers supporting the agenda may be delivered with the agenda or distributed separately provided that they are received by the directors not less than seven days before the meeting. At least one board meeting each year shall be held in the country of incorporation of the Company.»

There being no further business, the meeting is terminated at 10.00 o'clock.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing, said persons signed together with Us the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., ayant son siège social à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 70.119, constituée suivant acte reçu par le notaire Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 25 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 17 août 1999, numéro 617. Les statuts de la société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire instrumentaire en date du 11 décembre 2000, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 14 juillet 2001, numéro 533 (la «Société»).

L'assemblée est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Jean-Marc Ueberecken, LL.M., demeurant à Luxembourg, qui nomme M. Marc Prospert, Maître en droit, comme secrétaire, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit M. Frank Stolz-Page, employé privé, demeurant à Mamer, comme scrutateur.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant de prendre acte:

I. - Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Modifications des statuts.

- a) Insertion de droits de préemption en faveur de la Société;
- b) Modification du quorum de présences pour les assemblées d'actionnaires;
- c) Résolutions supplémentaires devant être adoptée à l'unanimité par les actionnaires;
- d) Modification du nombre minimum d'administrateurs;
- e) Modification de la procédure de nomination des administrateurs;
- f) Voix prépondérante du président du conseil d'administration;
- g) Faculté de révoquer le président du conseil d'administration;
- h) Modification de la procédure de convocation des réunions du conseil d'administration.

2. Modification subséquente des statuts.

3. Divers.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. - Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. - Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée, peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de créer un droit de préemption en faveur de la Société et d'autoriser, sous certaines conditions, le conseil d'administration à décider que le droit de préemption s'appliquera à toutes les cessions d'actions de la Société par les actionnaires pour une période de 12 mois à partir de l'adoption d'une telle résolution.

Par conséquent, l'assemblée décide d'adopter un nouvel article 8 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le conseil d'administration peut décider que le droit de préemption prévu en faveur de la Société dans cet Article s'appliquera à toutes cessions d'actions de la Société par les actionnaires pour une période de 12 mois à partir de l'adoption d'une telle résolution. Au cas où le conseil d'administration en décide ainsi, les dispositions prévues par cet Article lieront les actionnaires jusqu'à l'expiration de la période prévue dans une telle résolution.

Au cas où la Société rachète ses propres actions, les dispositions applicables de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, seront dûment observées.

8.1. Pendant une période prévue par la résolution du conseil d'administration, aucun actionnaire ne pourra transférer ou accepter de vendre ou céder de quelque manière que ce soit tout ou partie de ses actions à une partie tierce (qui, afin d'éviter tout doute, inclue un autre actionnaire) autrement qu'en conformité avec cet Article.

8.2. Un actionnaire peut céder ses actions à un cessionnaire proposé à condition de recevoir une offre:

- (1) qui est une offre de bonne foi faite par écrit;
- (2) d'une tierce partie qui dispose de ses propres ressources financières pouvant faire face aux obligations liées à l'offre ou qui dispose d'un engagement inconditionnel et légalement contraignant provenant d'un ou de plusieurs prêteurs pour ce financement;
- (3) qui est irrévocable;
- (4) qui est redevable en numéraire seulement; et
- (5) qui contient tous les termes et conditions matériels (y inclus le prix et la date prévue pour la réalisation de l'offre).

8.3. Si un actionnaire reçoit une offre qu'il souhaite accepter, il doit immédiatement en donner avis par écrit aux autres actionnaires et à la Société de son offre de vendre ces actions qui sont l'objet de l'offre faite à la Société (ou à telle autre Société du Groupe que la Société peut désigner) au prix exprimé en numéraire tel que prévu dans l'offre et à des termes qui ne sont pas moins favorables que ceux contenus dans l'offre. L'avis de cession devra aussi contenir:

- (1) la période pendant laquelle l'offre de vendre les actions devra rester ouverte pour être acceptée (la «Période d'Acceptation»). Cette période doit être au moins de 20 jours ouvrables à partir de la date de l'avis de cession; et
- (2) les détails complets de tous autres termes et conditions de l'offre.

8.4. Dès que les autres actionnaires ont reçu un avis de cession, ceux-ci peuvent soit:

(1) s'ils approuvent une telle proposition par une décision prise à une majorité de vote de 75% (y exclus les votes de l'actionnaire cédant et de tout autre actionnaire étant le cessionnaire proposé ou une société liée au cessionnaire proposé), envoyer un avis écrit à l'actionnaire cédant pendant la Période d'Acceptation, établissant qu'ils souhaitent racheter au nom de la Société (ou une Société du Groupe) les actions aux conditions prévues dans l'avis de cession et précisant une date antérieure à la date finale du délai de 90 jours à compter à partir de la date de l'avis de cession et pour laquelle la vente est prévue, à condition que toute action permettant que le rachat se réalise légalement ait été accomplie au moment de la date de cession; ou

(2) s'ils n'approuvent pas l'envoi d'un avis d'acceptation conformément au paragraphe précédent, envoyer un avis écrit à l'actionnaire cédant pendant la Période d'Acceptation déclinant l'offre prévue dans l'avis de cession au nom de la Société; ou

(3) ne pas envoyer d'avis d'acceptation ni répondre à l'avis de cession pendant la Période d'Acceptation. Dans ce cas, l'offre prévue dans l'avis de cession sera sensée ne pas avoir été acceptée.

8.5. Si l'avis d'acceptation est donné pendant la Période d'Acceptation, l'actionnaire cédant doit vendre ses actions à la Société (ou la Société du Groupe) à la date de cession à moins que la Société ou la Société du Groupe ne peut les acquérir légalement à la date de cession. Les actionnaires prendront toute mesure nécessaire afin de permettre la réalisation du rachat et consentiront à la tenue dans un court délai de toute assemblée des actionnaires devant être tenue.

Si aucun avis d'acceptation n'est donné ou si l'offre telle qu'exprimée dans l'avis de cession est sensée ne pas avoir été acceptée ou si la Société ou la Société du Groupe n'est pas légalement capable d'acquérir les actions à la date de cession, l'actionnaire cédant peut accepter l'offre et vendre ses actions à une partie tierce à l'origine de l'offre aux termes et conditions de l'offre.

8.6. La vente des actions conformément à ce paragraphe sera effectuée selon les modalités suivantes:

(1) la réalisation de la cession des actions sera réalisée à la date de cession à tout endroit et moment raisonnables pour lesquels l'actionnaire cédant et la Société se mettront d'accord ou, en cas de désaccord, au siège social de la Société à 11.00 heures à la date de cession;

(2) le ou les actionnaires cédants doivent délivrer à la Société ou à la Société du Groupe, relativement aux actions soumises à la vente avant ou moment de la date de cession, tout document nécessaire au transfert de propriété des actions à la Société ou la Société du Groupe.

(3) La Société ou la Société du Groupe doit payer le prix total dû pour les actions à ou aux actionnaires cédants au moyen d'un transfert scriptural à l'adresse du compte bancaire de l'actionnaire ou des actionnaires cédants qui leur est notifié à cet effet au moment de la date de cession.

8.7. La Société ou la Société de Groupe concernée peut détenir l'argent consacré à l'achat à titre fiduciaire au nom de l'actionnaire cédant ou des actionnaires cédants et faire le nécessaire afin d'être enregistrée en tant que détentrice des actions vendues. Après que la Société ou la Société Groupe ait été enregistrée en tant que détentrice des actions vendues dans le cadre de l'exercice affirmé de ces pouvoirs, la validité des procédures ne sera remise en question par personne.

8.8. Toutes actions acquises par la Société conformément à cet Article seront annulées à moins qu'elles ne soient cédées par la Société pendant une période de 12 mois commençant à partir de la date de leur acquisition.»

Suite à l'insertion d'un nouvel article 8, l'assemblée décide de modifier la numérotation de tous les articles suivants.

Seconde résolution

L'assemblée décide de modifier le quorum de présence à toute assemblée générale des actionnaires et à toute assemblée ajournée de la Société afin de porter ce quorum à deux personnes ou plus, présentes ou représentées, détenant deux tiers ou plus des actions émises.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 9 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 9. Paragraphe 4.** Le quorum à une assemblée générale et à toute assemblée ajournée de la Société est de deux personnes ou plus, présentes ou représentées, détenant deux tiers ou plus des actions émises.»

Troisième résolution

L'assemblée décide que toute résolution prise en vue de modifier les statuts de la Société et qui ne serait pas conforme au Pacte d'Actionnaires et de Souscription tel que prévu par l'article 22 des statuts de la Société ne seront adop-

tées par les actionnaires qu'avec l'approbation par vote unanime des actionnaires qui sont parties au Pacte d'Actionnaires et de Souscription.

Par conséquent, l'assemblée décide de modifier l'article 10.2. des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 10.2.

10.2. Décisions devant être prises par les actionnaires à l'unanimité.

Sans préjudice des autres matières pour lesquelles la loi sur les sociétés commerciales du dix août mille neuf cent quinze, telle qu'amendée, requière qu'elles soient prises à l'unanimité, aucune décision ne sera prise par les actionnaires sauf avec l'approbation par vote unanime des actionnaires qui sont parties au Pacte d'Actionnaires et de Souscription tel que prévu par l'Article 22 relativement à:

(a) toute allocation ou émission d'actions dans le capital de la Société ou de toute filiale de la Société ou l'émission de tout instrument financier conférant un droit d'acquisition, que ce soit par conversion, échange ou autrement, sur des actions ou des intérêts similaires dans le capital de la Société ou de toute filiales de la Société, lorsque les actionnaires dans le cas d'une allocation ou émission par la Société ou bien les actionnaires dans la filiale visée dans le cas d'une allocation ou d'une émission par une autre filiale de la Société, ne jouissent pas de droit de préemption relatif à l'acquisition d'actions ou d'instruments financiers proportionnellement au nombre de leurs actions existantes;

(b) toute modification des statuts de la Société qui ne serait pas conforme au Pacte d'Actionnaires et de Souscription tel que prévu par Article 22. Les actionnaires n'approuveront pas de telles modifications sans accord sur des modifications équivalentes au Pacte d'Actionnaires et de Souscription afin d'assurer sa conformité avec les statuts modifiés.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide que le conseil d'administration sera à tout moment composé de sept membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, sauf si un poste se libère sans que le conseil n'ait pourvu à sa suppléance en vertu du pouvoir qui lui est conféré par le présents statuts.

En outre, l'assemblée décide de modifier la formulation du second paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier et le second paragraphe de l'article 11 des statuts qui auront la teneur suivante:

«Art. 11. Paragraphes 1 et 2. La Société sera à tout moment administrée par un conseil d'administration composé de sept membres qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société, sauf si un poste se libère auquel le conseil n'a pas pourvu en exerçant le pouvoir lui conféré par les présents statuts.

Les administrateurs seront élus conformément à la procédure décrite ci-dessous par les actionnaires à l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui devra déterminer leurs émoluments.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide de modifier la procédure de nomination des administrateurs de façon telle que les actionnaires seront autorisés à proposer des candidats en vue de l'élection pourvu que les nominations soient reçues par le conseil d'administration pas plus tard que sept jours avant la date retenue pour la tenue de la réunion du conseil d'administration.

L'assemblée décide en outre que, dans le cadre d'une telle procédure d'élection, le conseil d'administration inclura les noms de tels candidats dans l'avis de convocation de l'assemblée générale, ainsi que les noms de toute autre personne, le cas échéant, que le conseil considère comme approprié d'inclure dans la liste des candidats.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 11 des statuts qui auront la teneur suivante:

«Art. 11. Paragraphe 4. Au minimum 21 jours avant que la convocation d'une assemblée générale dont l'ordre du jour inclut l'élection d'administrateurs ne soit approuvée pour envoi aux actionnaires, le conseil d'administration devra notifier aux actionnaires que cette convocation concerne le conseil d'administration afin d'être invité pour procéder à la nomination des candidats pour élection. Les actionnaires seront autorisées à procéder à ces nominations à tout moment en prévoyant qu'elles sont reçues par le conseil d'administration pas plus tard que sept jours avant la date retenue pour la tenue de la réunion du conseil d'administration. Le conseil d'administration inclura les noms de tels candidats dans l'avis de convocation de l'assemblée générale, ainsi que les noms de toute autre personne, le cas échéant, que le conseil considère comme approprié d'inclure dans la liste des candidats.»

Sixième résolution

L'assemblée décide que le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le premier paragraphe de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«Art. 12. Paragraphe 1. Le conseil d'administration choisira, à la majorité, en son sein un président. Le président aura une voix prépondérante. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.»

Septième résolution

L'assemblée décide que le conseil d'administration peut, à la majorité simple, révoquer le président à tout moment et nommer une autre personne à sa place.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le troisième paragraphe de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12. Paragraphe 3.** Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions. Le conseil d'administration peut révoquer le président à tout moment et nommer une autre personne à sa place.»

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier la procédure de convocation des réunions du conseil de telle sorte que celles-ci devront être tenues au moins quatre fois chaque année avec un intervalle ne devant pas être supérieur à trois mois et, à moins qu'il n'en soit convenu autrement par chaque administrateur, une convocation devra être donnée à chacun des administrateurs sept jours à l'avance pour toute réunion du conseil d'administration à l'adresse notifiée à ce moment par chaque administrateur au conseil d'administration de la Société.

En conséquence, l'assemblée décide de modifier le quatrième paragraphe de l'article 12 des statuts qui aura la teneur suivante:

«**Art. 12. Paragraphe 4.** Les réunions du conseil d'administration devront être tenues au moins quatre fois dans chaque année et avec un intervalle ne devant pas être supérieur à trois mois et à moins qu'il n'en soit convenu autrement par chaque administrateur, une convocation devra être donnée à chacun des administrateurs sept jours à l'avance pour toute réunion du conseil d'administration à l'adresse notifiée à ce moment par chaque administrateur au conseil d'administration de la Société. Chacune de ces convocations devra être accompagnée, entre autres, par un ordre du jour spécifiant raisonnablement les points à discuter au cours de la réunion et sera envoyée par courrier ou télécopie. Tout document relatif à l'ordre du jour pourra être délivré avec l'ordre du jour ou distribué séparément à condition qu'il soit réceptionné par les administrateurs avant une période de sept jours précédant la réunion. Au moins une réunion du conseil d'administration sera tenue chaque année dans le pays où la Société a été constituée.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10.00 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-M. Ueberecken, M. Prospert, F. Stolz-Page, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2001, vol. 10CS, fol. 68, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78668/230/416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

ALFA FINANCE HOLDINGS S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 70.119.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1390 du 20 novembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78669/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

CHEMITAL LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 82.834.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du Conseil de Gérance tenue en date du 14 novembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 5, que

Le siège social de la société est transféré au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg à partir du 3 décembre 2001. Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78653/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

F & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare.
R. C. Luxembourg B 82.514.

In the year two thousand and one, on the twenty-third of November.
Before Us Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of the corporation established in Luxembourg under the denomination of F & B INTERNATIONAL S.A., R.C. B Number 82.514, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 20, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Articles of Incorporation have been amended by a deed of the undersigned notary dated September 13, 2001, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at ten thirty a.m., Mrs Lubna Huq-Rahman, marketing director, residing at D-22299 Hambourg, Bebelallee, 4, being in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Devindranathsing Hurpaul, engineer, residing at L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

The meeting elects as scrutineer Mr Milerengam Doraiswamy Venkataraman, director of company, residing at L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand shares with a par value of thirty-one euros each, representing the entire capital of thirty-one thousand euros are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all present at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Amendment of Article 2 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company.
2. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

Article 2 of the Articles of Incorporation concerning the object of the company is amended to give it the following wording:

«**Art. 2.** The object of the Company are all activities related to trading in the food on the whole.

In general, the Company may carry out, in the Grand Duchy of Luxembourg as well as abroad, all activities, transactions or commercial, industrial, financial, real estate operations, directly or by broking, which may directly or indirectly be deemed useful in the accomplishment and development of its purposes, remaining always however within the limits established by the amended law of August 10th, 1915 on commercial companies.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at eleven a.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City.

On the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de F & B INTERNATIONAL S.A., R.C. B Numéro 82.514, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, le 20 juin 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte du notaire instrumentaire en date du 13 septembre 2001, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à dix heures trente sous la présidence de Madame Lubna Huq-Rahman, «marketing director», demeurant à D-22299 Hambourg, Bebelallee, 4.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Devindranathsing Hurpaul, ingénieur, demeurant à L-1330 Luxembourg, 4A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Milerengam Doraiswamy Venkataraman, administrateur de sociétés, demeurant à L-8310 Capellen, 1J, route d'Arlon.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de trente et un euros chacune représentant l'intégralité du capital social de trente et un mille euros,

sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocations préalables.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous présents, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de l'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société.
2. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, a abordé les points précités de l'ordre du jour et a pris, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'article 2 des statuts concernant l'objet social de la société est modifié pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2.** La Société a pour objet toutes les activités relatives au commerce dans les secteurs de l'alimentation en gros.

De façon générale la Société pourra, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, effectuer tous actes, transactions ou opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières directes ou par courtage, susceptibles d'être utiles à l'accomplissement de son objet social, en restant toutefois dans les limites de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, l'assemblée s'est terminée à onze heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Huq-Rahman, D. Hurpaul, M. Venkataraman, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 132S, fol. 65, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78670/230/96) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

F & B INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.I. Zare.

R. C. Luxembourg B 82.514.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 1419 du 23 novembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78671/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

PERLEFIN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 4, rue Jean Engling.

R. C. Luxembourg B 67.962.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision prise par l'assemblée générale du 4 décembre 2001 de PERLEFIN, S.à r.l. (la «Société») à l'unanimité de ses associés que Madame Dominique Delforge a été nommée gérante unique de la Société en remplacement de Monsieur Guy Dislaire avec les pouvoirs les plus étendus à la seule exception des pouvoirs que la loi réserve uniquement à l'assemblée générale.

Pour extrait sincère et conforme

Pour publication et réquisition

PERLEFIN, S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78599/253/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ClinicalLand, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 81.735.

L'an deux mille un, le vingt-trois novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Maurice Houssa, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg,

agissant en tant que mandataire de la société anonyme ClinicalLand, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'une résolution du conseil d'administration de ladite société en date du 22 octobre 2001 et dont une copie certifiée conforme restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. La société ClinicalLand fut constituée sous forme d'une société anonyme par acte du notaire instrumentaire en date du 13 avril 2001, en cours de publication.

II. Ladite Société a actuellement un capital entièrement souscrit et intégralement libéré de cinquante-huit mille huit cent quinze euros (EUR 58.815,-) représenté par trois mille neuf cent vingt et une (3.921) actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à deux cent dix mille euros (EUR 210.000,-).

L'article 5 alinéa 4 des statuts dispose que:

«En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la publication de l'acte constitutif de la société du 13 avril 2001 au Mémorial, autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission à libérer en espèces en nature ou par compensation avec des créances certaines, liquides et immédiatement exigibles d'actionnaires vis-à-vis de la société. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.»

III. A. En exécution de la résolution du conseil d'administration précitée prise en date du 22 octobre 2001, les administrateurs de la Société ont obtenu la souscription et la libération de mille trois cent quatre-vingt-dix-neuf (1.399) actions de la Société par un apport en espèces de quarante-cinq mille sept cent vingt euros et quarante-quatre cents (EUR 45.720,44) effectué par la société l'EURL HIMALAYA CONSULTING, avec siège social à 7, rue des Filles, F-58660 Coulanges les Nevers.

Cet apport se répartit pour vingt mille neuf cent quatre-vingt-cinq (EUR 20.985,-) euros en capital et pour vingt-quatre mille sept cent trente-cinq euros et quarante-quatre cents (EUR 24.735,44) en primes d'émission, soit une prime de 17,6808 euros par action.

B. En exécution de la même résolution du conseil d'Administration, les administrateurs de la Société ont obtenu la souscription et la libération de deux cent quatre-vingts (280) actions de la Société par un apport en espèces de quatre-vingt-trois mille huit cent quarante-six euros (EUR 83.846,-) effectué par la Société TERRA FIRMA, ayant son siège à 20 quater, rue Schnapper, F-78100 Saint Germain en Laye.

Cet apport se répartit pour quatre mille deux cents (EUR 4.200,-) euros en capital et pour soixante-dix-neuf mille six cent quarante-six (EUR 79.646,-) euros en primes d'émission, soit une prime de 284,45 euros par action.

La réalité des souscriptions a été prouvée au notaire instrumentaire par des bulletins de souscription.

Il a été prouvé au notaire instrumentant, qui le constate expressément, que la somme totale de cent vingt-neuf mille cinq cent soixante-six euros et quarante-quatre cents (EUR 129.566,44) est désormais à la libre disposition de la Société.

IV. A la suite des augmentations de capital qui précèdent, l'article 5 alinéa premier des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à quatre-vingt-quatre mille euros (EUR 84.000,-) représenté par cinq mille six cents (5.600) actions d'une valeur nominale de quinze euros (EUR 15,-) chacune, entièrement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant des augmentations de capital précitées est évalué avec les primes d'émission à cinq millions deux cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-dix-sept francs luxembourgeois (LUF 5.226.697).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Houssa, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2001, vol. 132S, fol. 65, case 7. – Reçu 52.267 francs.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78672/230/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

ClinicalLand, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 81.735.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1427 du 23 novembre 2001, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78673/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

INTER-CORUS FINANCE CONTROL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 38.309.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78586/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MCI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.892.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78587/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PAMELA IMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.378.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78588/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

**FLEMINGS EUROPEAN ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 44.596.

Extract of Shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

- Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and,

- Resolved:

that, as a result of losses for the period, no allocation was due to be made and the loss amounting to USD 24,822.- be carried forward to the next financial period.

On 31 October 2001, the Shareholders of the company:

- Accepted: the resignation of Mr Martin Theisinger from the board with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharge was given to Mr Theisinger for his duties carried out during his mandate.

On behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78611/644/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.873.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

(78594/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LORION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 29.873.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 28 novembre 2001 que:

1. le mandat des organes sociaux, étant venu à échéance, a été reconduit pour une période de six années expirant à l'issue de l'assemblée générale statutaire qui se tiendra en l'an 2007;

2. conformément aux dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, le capital social a été approuvé de francs luxembourgeois en euros avec effet au 1^{er} janvier 2001.

Par application du taux de conversion de 1,- =40,3399 LUF, le capital social de LUF 5.000.000,- est ainsi converti en 123.946,76.

En conséquence, tous les autres postes du bilan sont convertis en euros aux taux officiels.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura la teneur suivante avec effet au 1^{er} janvier 2001:

«**Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à cent vingt-trois mille neuf cent quarante-six euros et soixante-seize cents (123.946,76), représenté par cinq mille (5.000) actions sans désignation de valeur nominale.»

Luxembourg, le 28 novembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78597/535/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PAMELA INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 43.073.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78589/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HDS INVESTMENTS, Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 76.374.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour HDS INVESTMENTS S.A.

G. Saeys

Directeur

(78628/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FONDINVEST TEXTILE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.
R. C. Luxembourg B 43.466.

DISSOLUTION

L'an deux mille un, le vingt-sept novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

CCR INIZIATIVE SAGL, une société établie et ayant son siège social à Via S. Salvatore 10, CH-6902 Lugano-Paradiso, Suisse,

ici représentée par Monsieur Gérard Muller, économiste, avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano-Paradiso, le 9 novembre 2001.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme FONDINVEST TEXTILE S.A., R.C. B Numéro 43.466, ayant son siège social à Luxembourg fut constituée originellement sous la dénomination de ALEX S.A., suivant acte reçu par Maître Aloyse Biel, notaire alors de résidence à Differdange, en date du 6 avril 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 295 du 19 juin 1993.

Les statuts de ladite société ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 14 avril 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Numéro 534 du 13 juillet 1999.

- La Société a actuellement un capital social de deux cent cinquante millions (250.000.000,-) de liras italiennes (ITL), représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de dix mille (10.000,-) liras italiennes (ITL) chacune, entièrement souscrites et intégralement libérées.

- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la Société.

- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la Société avec effet immédiat.

- La comparante déclare qu'elle a pleine connaissance des statuts de la Société et qu'elle connaît parfaitement la situation financière de la Société.

- La comparante en sa qualité de liquidateur de la Société déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite société a été payé ou provisionné, que l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et qu'elle s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg.

Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire le registre des actions avec les transferts afférents ainsi que deux certificats d'actions au porteur numéros 2 et 3 lesquels ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société FONDINVEST TEXTILE S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. Muller, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 10CS, fol. 77, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78674/230/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

PECUNIA INVEST S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 38.344.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78590/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MESURE DE CHALEUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 44.941.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78591/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MARKETING CONTROL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 42.234.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78592/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALPHACOM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R. C. Luxembourg B 36.346.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 novembre 2001, vol. 562, fol. 3, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2001.

Signature.

(78593/756/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

VINALDO HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 44.226.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 4, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(78595/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CUTEC S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 35.274.

Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 5 avril 2001, et avec effet au 1^{er} janvier 2001 le capital social de la société a été converti de LUF 9.000.000,- en EUR 223.104,17 et a été augmenté à EUR 225.000,- par incorporation d'un montant de EUR 1.895,83 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 225.000,- (deux cent vingt-cinq mille euros), divisé en 2.250 (deux mille deux cent cinquante) actions de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour CUTEC S.A.

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78622/006/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ESKIMO EUROP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6290.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78601/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

**CERMAR EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. WINTERTALE S.A.).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.988.

L'an deux mille un, le trente novembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de WINTERTALE S.A., R.C. Numéro 62.988, ayant son siège social à L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 12 janvier 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 325 du 8 mai 1998.

Les statuts de la société ont été modifiés par un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 23 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 949 du 2 novembre 2001.

La séance est ouverte à dix heures sous la présidence de Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

L'Assemblée élit comme scrutateur Monsieur Marc Prospert, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

Monsieur le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille actions d'une valeur nominale de mille deux cent cinquante francs luxembourgeois chacune constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois sont dûment représentées à la présente Assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocation préalable, tous les membres de l'Assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement. Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires tous représentés, après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentaire et les membres du bureau.

II.- Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la dénomination de la société en CERMAR EUROPE S.A. et modification afférente du premier alinéa de l'article 1 des statuts de la société.

2. Suppression de la valeur nominale des actions et changement de la devise du capital social de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF.

3. Augmentation du capital social par apport en espèces d'un montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) pour le porter de son montant converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) sans émission d'actions nouvelles.

4. Fixation de la valeur nominale d'une (1) action à trente et un (31,-) euros.

5. Modification afférente de l'article 3 des statuts de la société pour refléter les décisions des points 2 à 4 ci-dessus.

6. Démission des trois administrateurs actuels et décharge à leur accorder.

7. Nomination de trois nouveaux administrateurs.

8. Renouvellement de l'autorisation au Conseil d'Administration relative à la nomination d'un administrateur-délégué en son sein.

9. Divers.

L'Assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

La dénomination sociale de la société est changée de WINTERTALE S.A. en CERMAR EUROPE S.A.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1 des statuts de la société aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de CERMAR EUROPE S.A.»

Deuxième résolution

La valeur nominale des actions est supprimée et la devise du capital social est changée de francs luxembourgeois en euros au cours de 1,- euro pour 40,3399 LUF, de sorte que le capital social est fixé provisoirement à trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69).

Troisième résolution

Le capital social de la société est augmenté de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) sans création d'actions nouvelles pour le porter de son montant converti de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros et soixante-neuf cents (EUR 30.986,69) représenté par mille (1.000) actions sans valeur nominale à trente et un mille euros (EUR 31.000,-).

Le montant de treize euros et trente et un cents (EUR 13,31) a été intégralement libéré par apport en espèces par les actionnaires existants au prorata de leur participation dans le capital, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire.

Quatrième résolution

La valeur nominale d'une action est fixée à trente et un (31,-) euros.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3 des statuts de la société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 3.** Le capital social est fixé à trente et un mille (31.000,-) euros, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un (31,-) euros chacune.»

Sixième résolution

La démission des trois administrateurs actuels, savoir Messieurs Elio Cartagenova, Antonio Massimo Musetti et Sergio de Battisti est acceptée.

Par vote spécial, décharge leur est accordée pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Septième résolution

Les personnes suivantes sont nommées aux fonctions d'administrateurs de la société en remplacement des anciens administrateurs:

- a) Monsieur Abbara Mokhtar, industriel, demeurant à Avenza (Italie), 67, via Vico Fiaschi, Président;
- b) Monsieur Abbara Mohammad Amar, industriel, demeurant à Athènes (Grèce), Alkyonidon Voula 101;
- c) Monsieur Abbara Mohammad Marwan, industriel, demeurant à Marina de Carrara (Italie), 18, via G. Caboto.

Huitième résolution

Conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés commerciales et à l'article 6 des statuts de la société, l'autorisation au Conseil d'Administration pour élire en son sein un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la Société par sa seule signature est renouvelée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix heures trente.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. Stolz-Page, R. Thill, M. Prospert, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 132S, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée au fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78675/230/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

CERMAR EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.988.

Réunion du conseil d'administration du 30 novembre 2001

Se sont réunis les membres du conseil d'administration, savoir:

- A) Monsieur Abbara Mokhtar, industriel, demeurant à Avenza (Italie), 67, via Vico Fiaschi, Président;
- B) Monsieur Abbara Mohammad Amar, industriel, demeurant à Athènes (Grèce), Alkyonidon Voula 101;
- C) Monsieur Abbara Mohammad Marwan, industriel, demeurant à Marina de Carrara (Italie), 18, via G. Caboto.

Pour décider sur le point suivant figurant à l'ordre du jour:

Ordre du jour:

- Nomination d'un administrateur-délégué.

Résolution unique

Conformément à l'article 6 des statuts de la société et en vertu de l'autorisation donnée au conseil d'administration lors de l'assemblée générale extraordinaire du 30 novembre 2001, Monsieur Abbara Mokhtar, industriel, demeurant à Avenza (Italie), 67, via Vico Fiaschi, est nommé à l'unanimité des voix aux fonctions d'administrateur-délégué de la société, avec tous pouvoirs pour engager valablement la société par sa seule signature.

Fait à Luxembourg, le 30 novembre 2001.

M. Abbara / M. A. Abbara / M. M. Abbara

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Délivré aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78676/230/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

**CERMAR EUROPE S.A., Société Anonyme,
(anc. WINTERTALE S.A.).**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 13, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 62.988.

—
Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1468 du 30 novembre 2001 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(78677/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

CLERKENWELL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 78.740.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé datée du 28 novembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 10, que

Madame Sheila Bell, demeurant à Le Menage D'Aval, Pienmont Torteval, Guernsey GY8 OLP a démissionné en tant que gérant B de la Société.

Madame Julie Jones, comptable demeurant à Westview Court, rue des Renouards, Le Feugre, Castel, Guernsey a été nommée comme nouveau gérant B.

Par conséquent, les gérants de la société sont les suivants:

Gérant A

HALSEY, S.à r.l., avec siège social au 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Gérant B

Madame Julie Jones, demeurant à Westview Court, rue des Renouards, Le Feugre, Castel, Guernsey.

Le siège social de la société est transféré au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg à partir du 3 décembre 2001.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78661/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

FINANPAR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 50.388.

—
A la suite d'une cession de parts intervenue le 19 novembre 2001, les parts sociales sont à présents réparties comme suit:

- FINANCIERE DASDEU S.A.: 119.995 parts

- Monsieur Beier André: 5 parts

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature

Le mandataire de la société

Enregistré à Luxembourg, le 7 décembre 2001, vol. 562, fol. 9, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78723/799/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

HUSKY FEED DISTRIBUTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7501 Mersch.
R. C. Luxembourg B. 75.472.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 73, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78602/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LUXLAIT PRODUITS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.272.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 73, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78603/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

AGRICONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.597.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78604/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FLEMING (FCP) MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.422.

Extract of Shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

- Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and,

- Resolved:

that an amount of USD 606.- be allocated to the Legal Reserve and, as a result, an amount of USD 11,505.- be carried forward to the next financial period.

On 16 November 2001, the Shareholders of the company:

- Accepted:

the resignation of Mr Yves Francis from the board with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharge was given to Mr Francis for his duties carried out during his mandate, and,

- Approved:

the following appointment on the board of managers:

- Mr James Stuart, Director Client Services at J. P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg effective as from 1st, November 2001.

The board of managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen,

- James Stuart,

- Patrick Petitjean,

- Yves Prussen.

On behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78613/644/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ROBERT FLEMING (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 36.308.

Extract of Shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

- Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and,

- Resolved:

that an amount of EUR 607,453.- be allocated to the Legal Reserve and, as a result, an amount of EUR 11,541,611.- be carried forward to the next financial period.

On 16 November, the Shareholders of the company:

- Accepted:

the resignation of Mr Yves Francis from the board of managers of the company with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharge was given to Mr Francis for his duties carried out during his mandate, and further.

- Approved:

the appointment of Mr Jon Griffin, director of Technology and Operations at J. P. MORGAN FLEMING, ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., LUXEMBOURG, effective as from 1st, November 2001.

The Board of Managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen,

- Jon Griffin,

- Yves Prussen.

On behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78612/644/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ROBERT FLEMING (CIS), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 47.085.

Extract shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and

Resolved:

that, as a result of losses for the period, no allocation was due to be made to the Legal Reserve and the loss amounting to EUR 9,016,341.- be carried forward to the next financial period.

On 16 November, the Shareholders of the Company:

Accepted:

the resignations of Messrs Yves Francis and Martin Theisinger from the Board with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharges were given to Messrs Francis and Theisinger for their duties carried out during their mandates, and

Approved:

the following appointments on the Board of Managers:

- Mr Jon Griffin, Director of Technology and Operations at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg, and

- Mr James Stuart, Director Client Services at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg effective as from 1st November 2001.

The Board of Managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen

- Jon Griffin

- James Stuart

On behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78615/644/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FLEMING FLAGSHIP ADVISORY COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 63.933.

Extract of Shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and

Resolved:

that an amount of EUR 580,342.- be allocated to the Legal Reserve and, as a result, the amount of EUR 24,783,020.- be carried forward to the next financial period:

On 16 November, the Shareholders of the Company:

Accepted:

the resignation of Messrs Yves Francis and Martin Theisinger from the Board with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharges were given to Messrs Francis and Theisinger for their duties carried out during their mandates, and

Approved:

the following appointments on the Board of Managers:

- Mr Jon Griffin, Director of Technology and Operations at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg, and

- Mr James Stuart, Director Client Services at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg effective as from 1st November 2001.

The Board of Managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen
- Jon Griffin
- James Stuart

On behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78614/644/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.735.

Extract of the Shareholders' resolutions

On 16 November 2001, the Shareholders of the Management Company:

Accepted:

the resignations of Messrs Yves Francis and Martin Theisinger from the Board with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharges were given to Messrs Francis and Theisinger for their duties carried out during their mandates, and

Approved:

the following appointments of the Board of Managers:

- Mr Jon Griffin, Director of Technology and Operations at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg, and

- Mr James Stuart, Director Client Services at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg effective as from 1st November 2001.

The Board of Managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen
- Jon Griffin
- James Stuart.

For the Board of Managers of

FLEMING (FCP) FUND SERIES MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78617/644/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

**J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. FLEMING FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG), S.à r.l.).**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 27.900.

Extract of the shareholders' resolutions

On 17 July 2001, the Shareholders of the Company:

Approved:

the audited annual accounts for the financial period ended 31 December 2000 as submitted, and

Resolved:

that as a result of the losses brought forward, no allocation was due to be made to the Legal Reserve and further resolved that an amount of EUR 2,861,385.- be carried forward to the next financial period.

On 16 November, the Shareholders of the Company:

Accepted:

the resignations of Messrs Yves Francis and Martin Theisinger from the Board with effect from 31 October 2001 and of Mrs Tracey Ries with effect from 16 November 2001 close of business. Full discharges were given to Mr Francis, Mr Theisinger and Mrs Ries for their duties carried out during their mandates, and

Approved:

the following appointments on the Board of Managers:

- Mr Jon Griffin, Director of Technology and Operations at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg, and

- Mr James Stuart, Director Client Services at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg effective as from 1st November 2001.

The Board of Managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen (Administrateur-Délégué),

- Jon Griffin (Administrateur-Délégué),

- James Stuart

- Mark Tickle

On behalf of the Board of Managers

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78616/644/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

**FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 65.401.

Extract of the Shareholders' resolutions

On 16 November 2001, the Shareholders of the Management Company:

Accepted:

the resignations of Messrs Yves Francis and Martin Theisinger from the Board with effect from 31 October 2001 close of business. Full discharges were given to Messrs Francis and Theisinger for their duties carried out during their mandates, and

Approved:

the following appointment of the Board of Managers:

- Mr James Stuart, Director Client Services at J.P. MORGAN FLEMING ASSET MANAGEMENT (EUROPE), S.à r.l., Luxembourg effective as from 1st November 2001.

The Board of Managers is composed as follows:

- Veit O. Schuhen

- Chris Tracey

- James Stuart

For the Board of Managers of

FLEMING (FCP) AKTIEN STRATEGIE WELT MANAGEMENT COMPANY, S.à r.l.

A. Godefroid

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78618/644/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MARFIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 18.963.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 1^{er} mars 2001, les mandats des Administrateurs Mme Manuela Fischbach, M. Pier Francesco Munari, Mme Hannelore Ritscher et du Commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour une durée de trois ans expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004; le Conseil d'administration se compose dorénavant de Mme Manuela Fischbach, Employée privée, demeurant à CH-Chiasso, M. Pier Francesco Munari, Administrateur de sociétés, demeurant à D-Frankfurt, Président, Administrateur-délégué, et de Mme Hannelore Ritscher, Employée privée, demeurant à D-Frankfurt; le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attaché de direction, adr. prof. 69, route d'Esch, 2953 Luxembourg.

Avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital social de la société a été converti de LUF 180.000.000,- en EUR 4.462.083,45 et a été augmenté à EUR 4.500.000,- par incorporation d'un montant de EUR 37.916,55 à prélever sur les résultats reportés au 31 décembre 2000; avec effet au 1^{er} janvier 2001, le capital autorisé de la société a été converti de LUF 255.000.000,- en EUR 6.321.284,88 et a été augmenté à EUR 6.500.000,-; avec effet au 1^{er} janvier 2001, l'emprunt obligataire convertible a été converti de LUF 75.000.000,- en EUR 1.859.201,44. Le capital social est dorénavant fixé à quatre millions cinq cent mille (4.500.000,-) euros, divisé en cent quatre-vingt mille (180.000) actions de vingt-cinq (25,-) euros chacune, intégralement libérées. Le capital autorisé est dorénavant fixé à six millions cinq cent mille (6.500.000,-) euros. L'emprunt obligataire convertible est dorénavant fixé à EUR 1.859.201,44.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

*Pour MARFIN S.A.**Société Anonyme Holding*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78621/006/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

REGAIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 39.811.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 5 septembre 2000 et avec effet au 1^{er} juillet 2000 le capital social de la société a été converti de LUF 2.000.000,- en EUR 49.578,70 et a été augmenté à EUR 50.000,- par incorporation d'un montant de EUR 421,30 prélevé sur les résultats reportés au 30 juin 2000. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), divisé en 2.000 (deux mille) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, Attachée de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Jean Bondoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69 route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg. Le Commissaire aux comptes est Mme Rolande Germain, Employée de banque, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

*Pour REGAIN S.A.**Société Anonyme Holding*

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78619/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SILOCENTRALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 6.090.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78605/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CENTRALE PAYSANNE SERVICES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 14.155.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78606/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

CENTRAL MARKETING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2980 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 6.962.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78607/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MOULINS DE BISSEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7766 Bissen, 70, route de Colmar.
R. C. Luxembourg B 16.336.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Mersch, le 3 décembre 2001, vol. 127, fol. 72, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

Signature.

(78608/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FLEMING SERIES II FUNDS, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 39.252.

Le bilan au 31 juillet 2001, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le conseil d'administration

A. Godefroid

(78609/644/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

S.A.D.E.M., SOCIETE ANONYME DES ENTREPRISES MINIERES, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 6.016.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration
qui s'est tenue le 21 juin 2001 à Luxembourg*

Suite à la démission de Monsieur Théo Braun de son poste d'administrateur de la société pour raisons personnelles, le conseil d'administration prend la décision de nommer par voie de cooptation, en remplacement de celui-ci Monsieur Jean Quintus, administrateur de sociétés, demeurant à 11, rue de Fischbach à Blaschette.

La ratification de la nomination de Monsieur Quintus aura lieu lors de la prochaine assemblée générale statutaire.

Extrait sincère et conforme

Pour le Conseil d'Administration de

S.A.D.E.M., SOCIETE ANONYME DES ENTREPRISES MINIERES

P. Mousel / G. Pompei

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78682/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

SENIM HOLDING S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.173.

DISSOLUTION

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 novembre 2001 à 10.00 heures, Monsieur Joseph Treis, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg a été nommé Commissaire-vérificateur.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue le 30 novembre 2001 à 11.00 heures, que la liquidation de la société, décidée en date du 19 juillet 2001, a été clôturée et que SENIM HOLDING S.A. a définitivement cessé d'exister.

Quitus a été accordé au Liquidateur et au Commissaire-vérificateur. Les livres sociaux resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à l'ancien siège social de la société:

69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour SENIM HOLDING S.A. liquidée

Société Anonyme Holding

DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78620/006/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78631/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

PARMERIA, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 5.391.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 8 mars 2001

La démission de Monsieur Théo Braun de son mandat d'Administrateur décidée par le Conseil d'Administration du 5 février 2001 est acceptée; décharge lui est accordée pour l'exécution de son mandat. La cooptation de Monsieur Jean Quintus en tant qu'Administrateur en son remplacement est ratifiée; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de

H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette Assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2002.

La démission de Monsieur Raymond de Waha de son poste d'Administrateur, pour des raisons personnelles, est acceptée. Pleine et entière décharge lui est accordée.

Monsieur Koen Lozie, administrateur de sociétés, demeurant 14, rue de l'Ecole, L-8466 Eischen est nommé Administrateur en son remplacement; son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

Extrait sincère et conforme

PARMERIA

G. Reding / J. Quintus

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78697/009/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

HELENA INTERNATIONAL SERVICES

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 72.065.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour HELENA INTERNATIONAL SERVICES

Signature

Administrateur

(78624/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HELENA INTERNATIONAL SERVICES

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 72.065.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour HELENA INTERNATIONAL SERVICES

Signature

Administrateur

(78627/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HABRI S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.644.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78632/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HABRI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.644.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 11 avril 2001 à 11.30 à Luxembourg*

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur J. Winandy de son poste d'administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement la société

COSAFIN S.A., domiciliée 23, avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Par ailleurs, l'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs J. Quintus et E. Berg ainsi que du Commissaire aux Comptes, Monsieur P. Schill.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Pour copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78678/009/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

DORMY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.287.

—
Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour DORMY INVEST S.A.

S. Gustaaf

Administrateur délégué

(78625/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

DORMY INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 21, rue des Jardiniers.
R. C. Luxembourg B 66.287.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 8, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

Pour DORMY INVEST S.A.

S. Gustaaf

Administrateur délégué

(78626/553/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALFINA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 49.306.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(78629/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

HALSEY GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 79.579.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire sous seing privé datée du 28 novembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 3 août 2001, vol. 556, fol. 42, case 6, que

Madame Paula Fleming Hagermark, demeurant à 13, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg a démissionné en tant que membre du comité exécutif, et ceci avec effet au 1^{er} décembre 2001.

Madame Séverine Michel, employée, demeurant au 31, rue de Bettembourg, L-3333 Hellange a été nommée membre du comité exécutif, et ceci avec effet au 1^{er} décembre 2001.

Par conséquent, les membres du comité exécutif de la société sont les suivantes:

Monsieur Christophe Gammal, demeurant à 108, route de Mondercange, L-4247 Esch-sur-Alzette.

Madame Séverine Michel, demeurant au 31, rue de Bettembourg, L-3333 Hellange.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78652/230/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

XARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.698.

Les comptes annuels au 31 mars 2001, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78635/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

XARO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.698.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire
qui s'est tenue le vendredi 7 septembre 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme venant à échéance à l'assemblée approuvant les comptes au 31 mars 2001.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78679/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

KARLIX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 32.887.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(78630/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FLUOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 56.349.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale statutaire du 8 mai 2000

Le bénéfice total de l'exercice au 31 mars 2000 s'élevant à LUF 8.718.889,- est réparti comme suit:

- dividende.....	5.200.000,- LUF
- report à nouveau	3.518.889,- LUF

Le mandat de commissaire aux comptes de H.R.T. REVISION, S.à r.l., Luxembourg

venant à échéance lors de cette assemblée est renouvelé pour une nouvelle période de 1 an, jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2001.

Extrait sincère et conforme

FLUOR S.A.

A. Angelsberg / P. Mousel

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78681/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.661.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(78638/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LARAM S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 70.661.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le vendredi 6 avril 2001 à 10.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78694/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

FINANCIERE DU CAP NORD S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 61.948.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78633/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

BESTER, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 9, rue du Chemin de Fer.
R. C. Luxembourg B 74.341.

Réunion du conseil d'administration

En date du 27 septembre 2001, s'est réuni le conseil d'administration de la société.

Sont présents:

- Monsieur Jan Van Cauter

- Madame Danielle Lambrechts

- Madame Maria Branckaerts.

L'ordre du jour contient comme point unique:

Nomination d'un administrateur-délégué.

Après délibération, Monsieur Jan Van Cauter est nommé administrateur-délégué.

Il terminera le mandat de l'administrateur-délégué sortant, à savoir Monsieur Michel Houze.

Madame Danielle Lambrechts reste en fonction comme administrateur-délégué.

Fait à Bertrange, le 27 septembre 2001.

D. Lambrechts / M. Branckaerts / J. Van Cauter

Enregistré à Clervaux, le 7 décembre 2001, vol. 210, fol. 31, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): F. Kler.

(78728/000/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

WISCHBONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.543.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 novembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78639/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

WISCHBONE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 20.543.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Statutaire
qui s'est tenue le 15 mars 2001 à 11.00 heures à Luxembourg*

L'Assemblée Générale Statutaire décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour un terme venant à échéance à l'Assemblée approuvant les comptes au 31 décembre 2001.

Copie certifiée conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78683/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

AGIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 59.463.

Les comptes annuels rectifiés au 31 mars 2001 annulent et remplacent ceux précédemment enregistrés à Luxembourg, le 26 octobre 2001, vol. 559, fol. 44, case 7 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2001, et ont été enregistrés à Luxembourg le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 7 et déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78634/009/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

MAXIMA EXELL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.608.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 1^{er} octobre 2001 tenu à 10.00 heures

Résolutions

Est nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société par sa signature individuelle exclusive Monsieur Robert Baert, administrateur, demeurant à 5330 Assesse, rue Saint-Denys, 88.

En cas d'engagement de la société par deux administrateurs tel que stipulé à l'article 9, la cosignature de Monsieur Robert Baert est obligatoire. En cas de délégation par le conseil d'administration à un tiers, la signature de Monsieur Robert Baert est également obligatoire sur cette délégation de pouvoir.

Strassen, le 24 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 71, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78729/578/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

MAXIMA EXELL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8060 Bertrange, 80, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 52.608.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 1^{er} octobre 2001

Première résolution

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Sami Ayoub en tant qu'administrateur et administrateur délégué.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale donne à Monsieur Sami Ayoub décharge pleine et entière de l'exercice de son mandat d'administrateur et administrateur délégué jusqu'au 30 septembre 2001.

Troisième résolution

L'Assemblée générale procède à la nomination de Monsieur Robert Baert, administrateur de sociétés, demeurant à B-5330 Assesse, rue Saint-Denys, 88 en tant qu'administrateur et propose au conseil de le nommer administrateur-délégué. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale qui sera tenue en 2007, assemblée relative aux comptes annuels 2006.

Quatrième résolution

L'assemblée générale charge le conseil d'adapter les pouvoirs de signature en conséquence.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et aucune question n'ayant été posée sous le point divers, Monsieur le Président lève la séance à 9.45 heures.

Strassen, le 24 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 novembre 2001, vol. 559, fol. 71, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78730/578/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.492.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78642/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LANGONNAISE S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.492.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 11 juillet 2001 à 15.00 heures

Les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sortants pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

COSAFIN S.A. / K. Lozie

J. Winandy - J. Quintus

Administrateur - Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78686/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78640/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le jeudi 14 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs en fonction.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de nommer M. Noël Didier, Employé Privé, 10, boulevard Royal, Luxembourg en tant que Commissaire aux Comptes pour une période d'un an.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes clôturés au 31 décembre 2001.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78684/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

TANDIL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 34.945.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le jeudi 8 juin 2000 à 11.00 heures à Luxembourg

Résolution

«Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée Générale Statutaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes pour une période d'un an. Les mandats viendront donc à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire qui approuvera les comptes clôturés au 31 décembre 2000.»

Pour copie conforme

Signature

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78695/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

TRANSPORTS 3A HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée familiale.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 66.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signature

(78637/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALPHA G S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.048.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78641/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

ALPHA G S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 50.048.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 1^{er} juin 2001 à 11.00 heures

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée. L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de les renouveler pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

E. Berg / COSAFIN S.A.

Signature / Signatures

Administrateur / Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78685/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

NOVIN S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.993.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78644/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

NOVIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 64.993.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 25 juin 2001 à 11.00 heures à Luxembourg

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats des Administrateurs et Commissaire aux Comptes sortants pour une période d'un an.

Leurs mandats viendront donc à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78691/009/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

SOFINACA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.653.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

FIDUPAR

Signatures

(78643/009/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

SOFINACA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 37.653.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 12 mars 2001 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée Générale ratifie à l'unanimité la nomination par le Conseil d'Administration du 28 mars 2000 de Monsieur Marc Alain Jastrow au poste d'Administrateur en remplacement de Madame Louise Jastrow, décédée, dont il terminera le mandat.

Pour copie conforme

E. Jastrow / M. A. Jastrow

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78687/009/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

DUKE INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.551.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78657/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

SA SPECALY ALIGROS, Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 7, rue Edmond Reuter.
R. C. Luxembourg B 20.492.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2001 tenue au siège social

L'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Quatrième résolution

Le mandat du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée générale décide de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises de BDO Réviseurs d'Entreprises représenté par Monsieur Michel Grignard.

Le mandat prend cours pour une durée de 6 ans pour se terminer au terme de l'assemblée générale ordinaire de l'an 2007 appelée à statuer sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.

Strassen, le 31 octobre 2001.

Pour extrait sincère et conforme

FIDUCIAIRE REUTER-WAGNER ET ASSOCIES, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 7 novembre 2001, vol. 559, fol. 81, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78733/578/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

CAPRICORN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 24.441.

—
Par décision de l'Assemblée générale ordinaire du 11 septembre 2001, et avec effet au 1^{er} juillet 2001 le capital social de la société a été converti de LUF 4.500.000,- en EUR 111.552,09 et a été augmenté à EUR 112.500,- par incorporation d'un montant de EUR 947,91 à prélever sur les résultats reportés au 30 juin 2001. Le capital social est dorénavant fixé à EUR 112.500,- (cent douze mille cinq cents euros), divisé en 4.500 (quatre mille cinq cents) actions de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

MM. Guy Baumann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Jean Bodoni, Ingénieur commercial, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg, Guy Kettmann, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg et Albert Pennacchio, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Le Commissaire aux comptes est Mme Myriam Spiroux-Jacoby, Attaché de direction, adresse professionnelle, 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Pour CAPRICORN HOLDING S.A.
Société Anonyme Holding
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
G. Baumann / S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 5, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78623/006/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

STIPHOUT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 40.277.

—
Les comptes annuels du 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 3 décembre 2001, vol. 560, fol. 89, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen
Notaire

(78658/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

FINWELLNESS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 59.557.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 5, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen
Notaire

(78659/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LES AMIS DES ARTS, Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.714.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 décembre 2001.

(78645/009/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2001.

LES AMIS DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.714.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 30 novembre 2000 à 14.30 heures

Sont présents ou représentés:

Mme Margot Reding, Administrateur

M. Pierre Schneider, Administrateur

M. Théo Braun, Administrateur

1. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Théo Braun de son poste d'Administrateur avec effet au 30 novembre 2000. Le Conseil remercie vivement Monsieur Théo Braun pour l'intérêt qu'il a porté au développement des affaires de la Société.

2. Le Conseil décide de pourvoir au remplacement de Monsieur Théo Braun et de coopter Monsieur Joseph Winandy avec effet au 30 novembre 2000. Le mandat de Monsieur Joseph Winandy prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 15.00 heures.

M. Reding / P. Schneider / J. Winandy

Administrateur / Administrateur / Pour acceptation de son mandat

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78688/009/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LES AMIS DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.714.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 10 mai 2001

L'Assemblée reconduit le mandat de HRT REVISION en tant que Commissaire aux comptes pour un terme d'un an devant expirer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de 2002.

L'Assemblée ratifie la nomination de Messieurs Eric Berg et Joseph Winandy en tant qu'Administrateur et renouvelle pour une durée d'une année le mandat d'Administrateur de Messieurs Pierre Schneider, Joseph Winandy et Eric Berg.

Pour copie conforme

E. Berg / J. Winandy

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78690/009/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

LES AMIS DES ARTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2952 Luxembourg, 22, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 35.714.

Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 9 avril 2001 à 11.00 heures

Sont présents ou représentés:

Mme Margot Reding, Administrateur

M. Pierre Schneider, Administrateur

M. Joseph Winandy, Administrateur

A l'unanimité le Conseil décide:

1. de soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 mai 2001 le bilan, le compte de pertes et profits et l'affectation des résultats au 31 décembre 2000 tels que repris à l'annexe n° 1.

2. de présenter à cette Assemblée son rapport sur l'exercice écoulé (annexe n° 2).

3. de demander quitus pour l'exercice de leur mandat et de celui du Commissaire jusqu'au 31 décembre 2000.

4. Le Conseil prend note de la démission de Madame Margot Reding de son poste d'Administrateur avec effet au 9 avril 2001. Le Conseil remercie vivement Madame Margot Reding pour l'intérêt qu'elle a porté au développement des affaires de la Société.

5. Le Conseil décide de coopter Monsieur Eric Berg en tant qu'Administrateur, qui accepte, en remplacement de Madame Margot Reding, avec effet au 9 avril 2001. Le mandat de Monsieur Eric Berg prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2001.

6. Cette cooptation sera soumise pour ratification à la prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

7. de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société qui se tiendra le 10 mai 2001 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire
2. Approbation des bilan, compte de pertes et profits arrêtés au 31 décembre 2000 et affectation du résultat
3. Quitus aux Administrateurs et au Commissaire
4. Modification de la composition du Conseil d'Administration
5. Renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
6. Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 11.30 heures

J. Winandy / P. Schneider

Administrateurs

E. Berg

Pour acceptation de son mandat

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78692/009/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

TOPVISION LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5485 Wormeldange, 2, op Tomm.

R. C. Luxembourg B 10.943.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000, enregistrés à Luxembourg, le 22 novembre 2001, vol. 560, fol. 45, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen.

(78649/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

TOPVISION LUXEMBOURG S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-5485 Wormeldange, 2, op Tomm.

H. R. Luxemburg B 10.943.

AUSZUG

Es erhellt aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung unter Privatschrift vom 27. Juni 2001, einregistriert in Luxemburg am 22. November 2001, vol. 560, fol. 45, case 4, dass

- Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars um ein weiteres Jahr und damit bis zur ordentlichen Generalversammlung über das Geschäftsjahr 2001 verlängert werden.

- Die Firma BDO LUXEMBOURG, S.à r.l., mit Sitz in 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, zum Abschlußprüfer für das Geschäftsjahr 2001 bestellt wird.

- Herr Siegfried Cremer, Luxemburg, nicht mehr länger Geschäftsführer ist. Er steht statt dessen dem Unternehmen als technischer Direktor zur Verfügung.

Für Auszug, zwecks Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 6. Dezember 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78650/230/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

GR LUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 72.272.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance tenue en date du 14 novembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 5, que

Le siège social de la société est transféré au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg à partir du 3 décembre 2001.

Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78654/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

AZELIS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.
R. C. Luxembourg B 82.839.

EXTRAIT

Il résulte d'une réunion du conseil de gérance tenue en date du 14 novembre 2001, enregistrée à Luxembourg, le 30 novembre 2001, vol. 560, fol. 85, case 5, que

Le siège social de la société est transféré au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg à partir du 3 décembre 2001. Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78655/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

COMALA DEFENSE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 75.703.

EXTRAIT

Il résulte d'un procès-verbal des résolutions prises par l'associé unique sous seing privé datée du 20 novembre 2001, que:

La société TRUSTEE OF NV REALTY TRUST, une société avec siège administratif à Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR, (les Iles Anglo-Normandes), a cédé ses 500 parts sociales au total avec effet au 20 novembre 2001 comme suit:

onze virgule quatre-vingt-six (11,86) parts sociales A;

onze virgule quatre-vingt-six (11,86) parts sociales B;

onze virgule quatre-vingt-six (11,86) parts sociales C;

onze virgule quatre-vingt-six (11,86) parts sociales D;

onze virgule quatre-vingt-six (11,86) parts sociales E;

à la société BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS A-1, L.L.C., une société avec siège social à 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138, U.S.A.

cinq virgule soixante-cinq (5,65) parts sociales A;

cinq virgule soixante-cinq (5,65) parts sociales B;

cinq virgule soixante-cinq (5,65) parts sociales C;

cinq virgule soixante-cinq (5,65) parts sociales D;

cinq virgule soixante-cinq (5,65) parts sociales E;

à la société BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS B-1, L.L.C., une société avec siège social à 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138, U.S.A.

trente-cinq virgule vingt-sept (35,27) parts sociales A;

trente-cinq virgule vingt-sept (35,27) parts sociales B;

trente-cinq virgule vingt-sept (35,27) parts sociales C;

trente-cinq virgule vingt-sept (35,27) parts sociales D;

trente-cinq virgule vingt-sept (35,27) parts sociales E;

à la société BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS C-1, L.L.C., une société avec siège social à 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138, U.S.A.

deux virgule zéro neuf (2,09) parts sociales A;

deux virgule zéro neuf (2,09) parts sociales B;

deux virgule zéro neuf (2,09) parts sociales C;

deux virgule zéro neuf (2,09) parts sociales D;

deux virgule zéro neuf (2,09) parts sociales E;

à la société BAUPOST PRIVATE INVESTMENTS BVII-1, L.L.C., une société avec siège social à 44, Brattle Street, Cambridge, Massachusetts 02138, U.S.A.

quarante-quatre virgule treize (44,13) parts sociales A;

quarante-quatre virgule treize (44,13) parts sociales B;

quarante-quatre virgule treize (44,13) parts sociales C;

quarante-quatre virgule treize (44,13) parts sociales D;

quarante-quatre virgule treize (44,13) parts sociales E;

à la société COMALA TE, S.à r.l., une société à responsabilité limitée avec siège social à 4, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

une (1) part sociale A;

une (1) part sociale B;

une (1) part sociale C;

une (1) part sociale D;

une (1) part sociale E;

à la société HRO INVESTMENTS LTD, une société avec siège administratif à THE LANGTRY TRUST GROUP, Langtry House, 40, La Motte Street, St. Helier, Jersey JE4 8QR.

Délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2001.

A. Schwachtgen

Notaire

(78651/230/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

**I.P.A.P. S.A.H., INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.356.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire qui s'est tenue le 2 juin 1999 à 11.00 heures

Résolution

«L'assemblée prend acte de la démission de M. Yvan Juchem, administrateur et le remercie pour sa précieuse collaboration.

L'assemblée générale décide de nommer en remplacement:

- Monsieur Koen Lozie, administrateur de société demeurant à Luxembourg,
pour terminer le mandat de M. Y. Juchem, venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire de l'an 2001.»

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78699/009/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.

**I.P.A.P. S.A.H., INTERNATIONAL PROMOTING AND PARTICIPATION COMPANY S.A.H.,
Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 10.356.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue le 6 juin 2001 à 11.00 heures

Résolution

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viennent à échéance à la présente assemblée.
- L'assemblée générale statutaire décide, à l'unanimité, de renouveler le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée statutaire qui examine les comptes clôturés au 31 décembre 2001.

Pour copie conforme

Signatures

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 6 décembre 2001, vol. 562, fol. 7, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(78700/009/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 décembre 2001.
